

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2014

Au cours de sa séance du 04 décembre 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **refusé l'agrément à l'unique candidature à la mise en adjudication de la chasse communale et mis en œuvre une seconde procédure de mise en adjudication.**

La consistance du lot de chasse a été modifiée depuis la dernière séance. Sa surface est de 316 ha 18 a 36 ca. Une seconde adjudication est programmée pour le 27 janvier 2015, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 15 janvier 2015. La mise à prix reste à 3500 €.

➤ **adopté la 5^{ème} décision budgétaire modificative de l'exercice 2014.**

Elle concerne uniquement des transferts de crédits d'un article à l'autre à l'intérieur des dépenses de la section de fonctionnement. Il s'agit donc d'ajustements.

➤ **accordé l'indemnité de conseil au taux maximum au nouveau Trésorier de la commune.**

L'ancien Trésorier qui bénéficiait lui aussi de cette indemnité a été admis à faire valoir ses droits à la retraite en août dernier. Cette indemnité sera désormais attribuée à Mme Mireille CHALI qui le remplace.

➤ **fixé les crédits scolaires 2015.**

Ceux-ci seront maintenus à leur valeur 2014, soit pour l'école maternelle 84 € par élève et pour l'école élémentaire, 79,50 € par élève.

➤ **décidé le gel de la revalorisation des loyers communaux pour 2015.**

Ce sera la troisième année que les montants des loyers communaux sont bloqués afin de tenir compte de la conjoncture économique défavorable que nous connaissons.

➤ **approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, instance mise en place par la communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE.**

Pour 2015, l'attribution annuelle versée à la commune va subir une diminution consécutive aux transferts de charges engendrés par la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil des hôpitaux de Mercy, le pôle Mère-Enfant et Robert Schuman.

➤ **décidé l'acquisition de cinq parcelles constituant l'ancienne demi voie de la rue des Plantières.**

Lors de l'intégration des voies et réseaux divers du lotissement « Les Jardins Michelins », ces cinq parcelles constituant l'ancienne demi voie privée sont restées la propriété de l'aménageur, la SAS FRANCELOT, qui les cède aujourd'hui à la commune pour l'euro symbolique.

➤ **décidé la cession d'une parcelle de terrain rue du Breuil.**

La Commune a accepté la cession d'une portion d'un espace vert à un riverain. Le prix est de 10.659 € pour une surface de 3ares23. Les frais de mutation sont laissés à la charge de l'acquéreur.

➤ **décidé l'acquisition d'une parcelle en même temps que la cession d'une autre parcelle rue du Pré Pierron.**

La commune va céder une parcelle de 3ares81 rue du Pré Pierron pour 12573 € et va acquérir une parcelle de 83 centiares pour 2739 € dans la même rue. Cet opération va permettre de supprimer l'étranglement de cette rue au niveau de sa jonction avec la rue des Fraises en créant une seconde voie de circulation sur cette portion de quelques mètres.

➤ **décidé la cession de quatre parcelles nécessaires à la création de deux liaisons routières entre le lotissement « Les Coteaux de la Gentière » et les rues de Lambanie et Saint-Clément.**

Le périmètre de ce lotissement ayant été étendu pour venir s'accoler aux maisons existantes, la création des deux liaisons routières sus indiquées s'imposait dans le respect des documents d'urbanisme communaux, la commune ayant acquis en 1990, 1991 et 1999 ces parcelles dans cet objectif. Le prix de cession est 63.140 € pour 9ares62, lequel est converti pour l'aménageur en l'obligation de réaliser et d'aménager à ses frais exclusifs ces nouvelles liaisons routières et leurs dépendances, à savoir des emplacements de parking et des espaces verts.

➤ **accepté l'échange de terrain consistant au déplacement d'une portion de chemin communal au sud de la ferme « La Grande Tuilerie ».**

Ce projet a déjà été présenté au Conseil du 20 février 2014 et avait recueilli un accord de principe en attendant les résultats de l'enquête publique obligatoire. Celle-ci s'est déroulée du 03 au 18 novembre 2014. Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet. Il s'agissait de sortir cette portion de chemin communal de la propriété privée pour que celle-ci ne forme qu'une seule unité foncière.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le Maire à mandater la société civile professionnelle d'avocats HEMZELLEC-DAVIDON aux fins de défendre en justice et représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le cadre de la requête en annulation du permis de construire délivré à la SCI de l'Eglise (propriété GUEPRATTE) engagée par M. Henri GAULIER.**

➤ **émis un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Sud Messin (34 communes) au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.**

Le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement communal est à louer dans l'enceinte du groupe scolaire
Type F4 – 90 m² - cave et garage – chauffage individuel au gaz – loyer 737 € -
Pas de charge sauf taxe ordures ménagères (montant 2013 = 156 €)

Un appartement est à louer résidence « le Calembourg » 35 rue de Metz
Type F3 – 78 m² - cave et 2 emplacements de parking
Loyer : 659 € - charges 12 € mensuels
Chauffage individuel électrique.